

ARRETE MUNICIPAL

LEVEE DE L'ARRETE DE MISE EN SECURITE ORDINAIRE
PORTANT SUR L'IMMEUBLE SIS 7 BOULEVARD DU TEMPLE A CLICHY SOUS BOIS

Direction de l'Urbanisme
et de l'Habitat durable
OK/FW/AL/AJ
ARRETE n° R 2023.94

La Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2215-1, R.1617-24 et R.2342-4,

Vu le code de la Construction et de l'habitation, notamment les articles L.511-1 à L.511-22, L.521-1 à L.521-4, L.541-1 et suivants, et les articles R.511-1 à R.511-20,

Vu le code de la Justice administrative, notamment l'article R.556-1,

Vu le rapport dressé le 21 novembre 2022 par le service hygiène-salubrité de la Ville constatant l'état de dégradation des planchers de l'immeuble sis 7 boulevard du Temple à Clichy sous bois, cadastré AP 05.

Vu le rapport dressé le 28 novembre 2022 par Monsieur Pierre THOMAS, expert judiciaire désigné par ordonnance de Monsieur MARCHAND, juge des référés du tribunal administratif de MONTREUIL, en date du 23 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité ordinaire portant sur l'immeuble sis 7 boulevard du Temple, pris en date du 29 novembre 2022, prescrivant un ensemble de mesures destinée à assurer la sécurité des biens et des personnes ;

Vu les documents transmis au service hygiène par la SCI SEFORA attestant de la réalisation des travaux demandés, à savoir :

- Factures de travaux de plomberie datées du 14 novembre du 2 décembre 2022,
- Diagnostic structure et préconisations datés du 7 et du 22 décembre 2022,
- Diagnostics parasite et termites datés du 29 décembre 2022,
- Contrôle et réparation de la couverture daté du 16 janvier 2023,
- Facture de travaux d'électricité sur le bâtiment B datée du 7 février 2023.

Considérant que toutes les mesures de réparation prescrites par l'arrêté de mise en sécurité ordinaire du 29 novembre 2022 ont été mises en œuvre ;

Considérant que la réalisation de l'ensemble des travaux prescrits met fin à tout risque pour la sécurité des biens et des personnes ;

ARRETE

Article 1 : Il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité ordinaire du 29 novembre 2022 frappant le 7 boulevard du Temple à Clichy-sous-Bois, cadastré AP05:

Article 2 : Le loyer en principal, ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement, est de nouveau dû pour tous les locaux du bâtiment A à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, conformément à l'article L.521-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la SCI SEFORA, domiciliée 7 boulevard du Temple à Clichy-sous-Bois (93390), propriétaire de l'immeuble sis 7 boulevard du Temple à Clichy-sous-Bois.

Il sera affiché en mairie de Clichy-sous-Bois ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre des arrêtés municipaux.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame le Trésorier Principal du Raincy,
- Madame le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président de l'établissement public territorial compétent,
- La Caisse d'Allocation Familiale du département,
- Le gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement du département,
- La chambre départementale des notaires.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 10 février 2023.


La Maire soussignée certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
à la Préfecture le 13 FEV. 2023

Affiché - Notifié le 13 FEV. 2023

Le fonctionnaire délégué,



Samira TAYEBI


Caroline DOUMÈNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »